

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS109

présenté par

M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton,
M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« référent »,

insérer le mot :

« médical ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision afin de lever toute ambiguïté avec le bénévolat.